

ARRÊTÉ n°G2024_115

Arrêté portant établissement de la liste d'aptitude au grade de technicien au titre de la promotion interne pour l'année 2024**Le Président,**

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant les dispositions du décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale et notamment l'article 9,

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'avis du Comité Technique du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord du 10 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 22/12/2020 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord,

Vu les quotas de promotion et les recrutements dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux intervenus dans les collectivités territoriales affiliées au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord qui ont permis d'ouvrir 9 postes pour l'accès au grade de technicien,

Après examen des 126 propositions au regard des critères d'appréciation définis dans les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne,

ARRÊTÉ

Article 1er : La liste d'aptitude au grade de technicien au titre de la promotion interne pour l'année 2024 est complétée comme suit :

ÉTABLISSEMENT	GENRE	NOM PATRONYMIQ UE	NOM USUEL	PRÉNOM
Mairie de Croix	Monsieur	NOTREDAME		Sébastien
Mairie de Hem	Monsieur	LALOEUF		Eric

Article 2 : La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Nord et Messieurs les Sous-préfets.

Fait à Lille
Le Président,

Maire de MOUVAUX

LE PRESIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr